



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

attentats

Question au Gouvernement n° 2019

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le ministre de l'intérieur, mercredi dernier, une jeune femme a trouvé la mort dans un attentat perpétré sur le territoire de la commune de Quévert, dans les Côtes-d'Armor. Celui-ci n'a pas été revendiqué, mais venant après d'autres concernant des bâtiments publics et après les vols d'explosifs de Plévin à l'automne dernier, de fortes présomptions pèsent sur des mouvements qui, pour n'être pas représentatifs de l'identité bretonne, n'en ont pas moins une activité certaine. Si, dans une dictature, un poseur de bombes peut être considéré comme un résistant, en démocratie, c'est un terroriste.

Au nom du groupe socialiste, je vous demande, monsieur le ministre, de nous faire part des moyens que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour démanteler ces réseaux dont certains pensent, avec de bons arguments, qu'ils sont liés à d'autres groupes terroristes français ou européens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes Radical, Citoyen et Vert, sur quelques bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dans la nuit du 18 au 19 avril, deux engins explosifs ont été déposés, l'un devant la poste centrale de Rennes, lequel a été désamorcé par les démineurs à sept heures quarante-cinq,...

M. Guy Teissier. On le sait, c'est dans le communiqué !

M. le ministre de l'intérieur. ... l'autre devant la porte d'un établissement McDonald's de Quévert, ce dernier engin ayant provoqué la mort de Laurence Turbec, employée de l'établissement.

Les premières analyses effectuées par les services de la police judiciaire ont permis de constater que l'explosif utilisé à Quévert et à Rennes provenait probablement du stock dérobé à Plévin...

M. Guy Teissier. Nous le savons, nous l'avons lu dans les journaux !

M. le ministre de l'intérieur. ... dont je vous rappelle que cinq tonnes ont d'ores et déjà été récupérées par la police au Pays Basque français. Le 28 septembre dernier, près de huit tonnes d'explosifs avaient été dérobées à Plévin dans les Côtes-d'Armor.

M. Edouard Landrain. Nous le savons ! Vous ne nous apprenez rien !

M. le ministre de l'intérieur. L'enquête a montré que cette attaque avait été menée par un commando de l'ETA militaire secondé par des individus évoluant dans la mouvance de l'armée révolutionnaire bretonne.

(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Edouard Landrain. C'était dans le journal !

M. le président. Mes chers collègues !

M. le ministre de l'intérieur. Plusieurs tentatives d'attentats ont été commises depuis lors en utilisant ces explosifs. Trois ont eu lieu en France et ont été revendiquées par l'armée révolutionnaire bretonne: il s'agit des tentatives du 25 novembre 1999 contre les bureaux de l'ANPE à Saint-Herblain, du 29 novembre contre les bureaux de l'ANPE de Rennes et du 13 janvier de cette année contre la recette perception de Dol-de-Bretagne. Enfin, deux tentatives ont été déjouées par la police espagnole qui a intercepté deux fourgonnettes piégées entre Saragosse et Madrid.

Depuis le 28 septembre dernier, seize personnes ont été interpellées - sept de l'ETA militaire, huit de l'ARB - et neuf sont encore détenues.

M. Edouard Landrain. Tout cela est dans le journal !

M. le ministre de l'intérieur. Vous me demandez ce que le Gouvernement comptait faire. D'abord s'élever avec force contre ces pratiques inacceptables dans une démocratie. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Au nom d'une identité, d'une identité meurtrière, on s'arroge le droit de terroriser, voire de tuer. Il est d'ailleurs étonnant que tant d'attentats commis depuis un peu plus d'un an - dix-sept en 1999, sept en 2000 - n'aient pas fait plus de victimes. Ceux qui incriminent l'Etat prétendu jacobin, comme dans l'attentat de Belfort, doivent savoir qu'ils couvrent par avance ce genre de pratiques.

Le Gouvernement considère que la seule réponse qui doit être apportée à de tels actes réside dans la ferme détermination de tout mettre en oeuvre pour poursuivre et confondre les terroristes.

Pour cela, il entend conserver à la lutte policière et judiciaire contre le terrorisme, l'organisation efficace qui est la sienne, capable d'exploiter le renseignement et de réagir vite puisque, vous le savez, le renseignement est centralisé par la direction centrale des renseignements généraux qui définit, avec la police judiciaire et la division nationale anti-terroriste, les objectifs de procédure et les éléments de preuve permettant de neutraliser les activistes. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Ces moyens ont été accrus à ma demande. Cette organisation a déjà permis, en coopération permanente avec l'Espagne, d'opérer de nombreuses arrestations dans les rangs de l'ETA et en Bretagne même.

M. Jean-Luc Prével. Et en Corse ?

M. le ministre de l'intérieur. Je ne doute pas que cette action résolue permettra d'amener devant la justice les assassins de Laurence Turbec, quelle que soit leur bannière.

Je rappelle que l'ARB ne s'est pas dissociée de cet attentat. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire Breizh Info, actuellement sous contrôle judiciaire, a même déclaré qu'il se refuserait à condamner l'ARB s'il s'avérait que la responsabilité de cette structure fût en cause.

Je considère que cette structure doit prendre ses responsabilités, comme tous les démocrates, comme tous les républicains, comme tous ceux qui pensent que l'identité républicaine française mérite d'être défendue. Ce qui est en cause, c'est en effet l'Etat républicain, celui de tous les citoyens qui, quelle que soit leur origine, qu'ils soient bretons, basques, francs-comtois ou picards...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Ou corses !

M. le ministre de l'intérieur. ... se déclarent tout simplement des citoyens français. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Gaubert](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2019

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 2000, page 3237

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 avril 2000